



**ASSOCIATION DE SOCCER
DE CHARLESBOURG**
bureau@ascharlesbourg.com
www.ascharlesbourg.com,
Tél : 418-622-2625

2016/03/22

Politique sur la tarification familiale de l'ASC

Afin d'offrir à ses membres le meilleur service possible, l'Association de soccer de Charlesbourg (ASC) s'est dotée d'une politique sur la tarification familiale lui permettant d'administrer adéquatement les coûts d'inscriptions par enfant d'une même famille.

L'emploi du masculin dans le document a comme simple objectif d'alléger la lecture de celui-ci.

Tarification familiale

- L'ASC offre un tarif spécial aux familles ayant deux enfants ou plus lors de leurs inscriptions pour une saison régulière pour les catégories U-09 à U-18 (Saison d'été et/ou saison automne-hiver).
- Une preuve de résidence peut être exigée.
- Aucune réduction n'est offerte pour les catégories U-04 à U-08* et pour la catégorie senior**.
- Le rabais s'applique à l'enfant le plus jeune.

*La tarification familiale ne s'applique pas à les catégories U-04 à U-08 car le tarif est établi selon le nombre de séances par saison.

** La tarification familiale ne s'applique pas aux joueurs senior, âgés de 18 ans et plus, ceux-ci sont considérés comme des adultes. Donc, il est impossible d'appliquer la tarification familiale à un joueur senior, car celle-ci s'applique seulement aux enfants.